



Client n° 496925

N°TVA:

EI WEILER MICHEL
287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU
46000 CAHORS



FACTURE n° 09773198 du 30/11/24

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
BON N° 15847184 DU 5/11/24 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par MICHEL							
2435.01	PREGYDRO BA13MM-250/120	9	M2	7,34	66,06		
	dont Eco-Contribution				(0,90)		
714557.01	RAGREAGE HP FIBRE+ -SAC 25KG EDILIS	3	U	28,21	84,63		
287161.01	COLLE MORTIER ADHES.-SAC 25KG GYPSO	1	U	11,18	11,18		
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA	3	U	6,68	20,04		
	dont Eco-Contribution				(0,39)		
BON N° 15847233 DU 6/11/24 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par MICHEL							
2435.09	PREGYDRO BA13MM-260/120	9,36	M2	7,34	68,70		
	dont Eco-Contribution				(0,94)		
6952.03	PREGYPLAC BA13MM-260/120	6,24	M2	3,18	19,84		
	dont Eco-Contribution				(0,62)		
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	26	ML	1,20	31,20		
	dont Eco-Contribution				(0,26)		
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA	1	U	6,68	6,68		
	dont Eco-Contribution				(0,13)		
BON N° 15848172 DU 28/11/24 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par MICHEL							
770341.01	COLORTECH 6/35 + VIS TP BIDON (250)	1	U	46,72	46,72		
	FRAIS FIXES				5,00		
	Total Eco-Contribution				(3,24)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
360,05	20,00% 72,01	432,06	31/12/24	L.C.R.	11206 00094 00848776653 34

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.